

**COMPTE RENDU**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE D'ALOS**  
**LE 27 FEVRIER 2023**

**ETAIENT PRESENTS**

Laurent BRACHET  
Sylvain CAPOT  
Brigitte DURAN  
Alain DURAN

Adeline MAUDUIT  
Jean-Pierre MOLE  
Martine TAJAN  
Alain TORTET

**ABSENTS EXCUSES**

Marie-Murielle PUJOL  
Jacques DE RAYMOND CAHUSAC

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Martine TAJAN

**PRESIDENT DE SEANCE**

Alain TORTET – Maire

**ORDRE DU JOUR**

Approbation du précédent Procès-Verbal du 5 Décembre 2022

**DELIBERATIONS**

- Instauration des 1 607 heures
- Passage à la nomenclature M57 : Mise en place de la fongibilité des crédits en Section de Fonctionnement et d'Investissement
- Vente parcelle C 404 (455 m<sup>2</sup>) à Madame GAY
- Révision baux location pâturages – Groupement Pastoral et MOLE Jean-Pierre
- Ouverture de Crédits BP 2023

**QUESTIONS DIVERSES**

- CCCP – Rapport de la Cour des Comptes
- SDE09 – Validation des « Devis »
- « Devis » débroussaillage des voies Communales et Forestières
- Toiture de la Mairie et Association TTPA
- Mobilier salle de réunion
- Point sur les Demandes de Subventions
- Point sur les Subventions pour les Associations

*Le quorum étant atteint, la séance débute à 20 heures*

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 SEPTEMBRE 2022**

VOTE

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

DELIBERATIONS

**✚ *Instauration des 1 607 heures***

Cette règle est déjà instaurée dans notre Commune. Nous l'appliquons pour les deux salariés de la Commune.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**✚ *Passage à la nomenclature M57 : Mise en place de la fongibilité des crédits en Section de Fonctionnement et d'Investissement***

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre en chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Monsieur le Maire sera tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**✚ *Vente parcelle C 404 (455 m<sup>2</sup>) à Madame GAY***

Cette parcelle se situe en haut du village, près du réservoir d'eau. Elle est vendue à 2 €/m<sup>2</sup>. L'acte de vente sera établi rapidement.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**✚ *Révision baux location pâturages – Groupement Pastoral et MOLE Jean-Pierre***

Monsieur MOLE Jean-Pierre sollicite la commune afin d'intégrer une parcelle supplémentaire à son bail. A ce titre, un nouveau bail sera établi ainsi qu'une révision de prix.

En ce qui concerne l'Association du Groupement Pastoral, nous devons établir une nouvelle Convention au mois d'Avril car la précédente arrive à son terme. Cela concerne tous les pâturages ainsi que « la cabane » qui est réservée au vacher. Actuellement, il est constaté des problèmes

importants sur la fosse septique. Il est envisagé de nommer deux Membres du Conseil Municipal qui seraient responsables des travaux à effectuer à cette « cabane » en collaboration avec le Président de l'Association du Groupement Pastoral. Il faut revoir la « Convention » qui est établie, à ce jour, et y apporter certaines modifications.

Nous souhaitons augmenter cette location annuelle de 60 € qui s'élève, à ce jour, à 160 €. Soit 220 €/an.

POUR : 6

CONTRE : 1

ABSTENTION : 1

#### ***Ouverture de Crédits BP 2023***

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder aux ouvertures de crédits en Investissement afin de pourvoir au règlement des factures des travaux de l'église de l'Assomption et être dans les temps pour le versement des subventions s'y affèrent.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### *Questions diverses*

#### ***CCCP – Rapport de la Cour des Comptes***

#### ***SDE09 – Validation des « Devis »***

Suite au « Devis » transmis par le SDE09, la commune souhaite couper l'éclairage de 23 h à 6 h. il faut mettre 8 cellules dans les coffrets, soit un total de 4 290 €.

Le SDE prend à sa charge 60 % des travaux, soit 2 574 €. Il reste à charge de la Commune 1716 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à Monsieur le Maire pour engager ces travaux.

#### ***« Devis » débroussaillage des voies Communales et Forestières***

Nous avons 2 « Devis » qui sont présentés par les Entreprises suivantes :

CHAPOT : 4 356 € et BARDIES CP BOIS : 10 800 €

Il est prévu de faire 2 passages : Printemps et Automne sur les routes communales.

Le Conseil Municipal retient l'entreprise CHAPOT pour effectuer l'épavage.

La CCCP présente un « Devis » d'un montant de 1 296 € pour l'entretien de la piste forestière.

Le Conseil Municipal donne son accord à Monsieur le Maire pour engager ces travaux par la CCCP.

#### ***Toiture de la Mairie et Association TTPA***

Suite à l'inflation des coûts de matériaux, l'entreprise Bâti Bois ne peut donner suite à la réfection de la toiture de la mairie. Majoration trop importante.

Nous avons retenu l'entreprise SARL MARTIN pour un montant de 53 155 €.

Pour les vitraux de l'Eglise du village, un « Devis » de 1 090 € est présenté.

#### **Mobilier salle de réunion**

*Le modèle de la table que la Mairie souhaite acquérir est présenté aux Membres du Conseil Municipal.*

#### **Point sur les Subventions pour les Associations**

ACCA d'Alos 300 €

Comité des Fêtes 800 €

Sapeurs-Pompiers 300 €

Mines de SALAU ???

TTPA 500 €



L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30 heures